

## Un accord truffé d'omissions

La fuite récente de documents révèle que le Canada ouvre toute grande la porte aux entreprises privées d'approvisionnement en eau dans le cadre des négociations commerciales avec l'Union européenne.

---

### APERÇU

Le 25 janvier 2012, des documents concernant les négociations commerciales entre le Canada et l'Union européenne ont été divulgués en ligne<sup>i</sup>. Ces documents révèlent les offres initiales en matière de services et d'investissements faites à l'Union européenne (UE) par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) et le Conseil des Canadiens ont noté avec beaucoup d'inquiétude que les provinces et les territoires n'avaient prévu aucune mesure de protection de leurs services d'eau (eau potable et eaux usées) des offres initiales dans le cadre de l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne.

Cela confirme l'avertissement que nous avions fait dans notre rapport de 2010 intitulé *Eau publique à vendre : comment le Canada va privatiser nos systèmes publics d'eau*, soit que l'accès à l'eau potable et aux services de traitement des eaux usées du Canada est un incitatif clé pour l'UE dans les négociations de l'AECG. Nous affirmions que si l'AECG était négocié selon ces conditions, ce serait la première fois que le Canada permettrait que notre eau potable soit entièrement couverte par un traité commercial et le tout premier cas où un accord commercial couvrirait l'approvisionnement municipal de services d'eau.

En n'excluant pas les services d'eau de l'AECG, on envoie un signal aux compagnies privées d'approvisionnement en eau de l'Europe et des pays avec lesquels le Canada a conclu une entente d'échange que le Canada est prêt à faire des affaires. L'accord commercial avec l'UE proposé enchaînerait les contrats privés d'eau existants et encouragerait une plus grande commercialisation de l'eau et des services de traitement des eaux usées tout en compliquant la réglementation du secteur.

L'UE et ses États membres comprennent très bien cet enjeu. La Commission européenne, dans son offre de services et d'investissements au Canada, protège les services d'eau et de traitement des eaux usées de l'Europe en proposant d'adopter ou de maintenir toute mesure, à tous les ordres de gouvernement, concernant les services de collecte, de purification et de distribution de l'eau, y compris l'approvisionnement en eau potable, la gestion de l'eau et la gestion des eaux usées.<sup>ii</sup>

Le Canada demande une exemption générale pour les mesures municipales existantes qui ne se conforment pas aux règles de l'AECG, par exemple, les monopoles municipaux sur l'approvisionnement en eau et le traitement des eaux. Mais le texte que nous avons vu ne laisse aucune place à l'adoption de nouveaux services publics ou à la restauration de services. Comme les provinces canadiennes et le gouvernement fédéral ont prévu des réserves similaires au sujet de l'énergie, des pêches et des télécommunications, nous nous demandons pourquoi ils n'ont pas fait de même pour un secteur aussi critique que les services d'eau.

Lorsque le SCFP et le Conseil des Canadiens ont porté leurs préoccupations à l'attention du gouvernement fédéral au cours de la dernière année, souvent par l'intermédiaire de nos membres et des chapitres militants locales, on nous a assurés que rien dans l'AECG ne pouvait forcer la privatisation de l'eau au Canada et la vente de ses eaux en vrac à l'Europe. Le gouvernement Harper semble volontairement mal interpréter ou représenter faussement notre dossier rigoureusement documenté contre la libéralisation des services d'eau, possiblement pour éviter d'avoir à répondre à des questions. Notre rapport de 2010 suggère une raison pour les manœuvres d'évitement de Harper : son gouvernement est déjà en train de privatiser les services d'eau et accueillerait favorablement tout accord commercial qui aurait pour effet d'enchaîner cette privatisation.

Pendant que le gouvernement du Canada fait la promotion de la privatisation des services d'eau par des partenariats public-privé, l'externalisation et la sous-traitance, les gouvernements de l'Europe et de partout dans le monde ont choisi la voie inverse. Les services d'eau privatisés sont remunicipalisés en raison des faibles niveaux de service, des coûts élevés et de l'absence de responsabilisation en démocratie. Si le Canada n'exclut pas l'eau potable et les services de traitement des eaux usées de l'AECG, il exclura toute possibilité politique pour les administrations municipales, régionales ou provinciales de renverser la privatisation de leurs services d'eau à l'avenir.

Il est clair, à la lecture des nouveaux documents divulgués, que les provinces n'ont pas tenu compte de nos avertissements ou ne les ont pas compris, et qu'elles ont accordé aux investisseurs de l'UE et aux autres investisseurs privés un nouveau « droit de profiter » des services d'eau au Canada. Nous demandons à tous les gouvernements provinciaux de corriger l'erreur en excluant entièrement les services d'eau potable et de traitement des eaux usées de leurs offres dans le cadre des négociations entre le Canada et l'Union européenne. Nous demandons également aux gouvernements provinciaux de retirer leur soutien aux négociations de l'AECG tant que le public et d'autres élus n'auront pas eu la chance de les examiner.

### **Quel est le statut des négociations de l'AECG?**

Le Canada et l'Union européenne négocient un Accord économique et commercial global ou un accord d'échange depuis plus de deux ans. L'entente proposée va beaucoup plus loin que l'ALENA dans différents secteurs dont les droits de propriété intellectuelle, les marchés publics et les types de secteurs des services qui seront couverts par des règles d'investissement strictes qui restreignent la façon dont les gouvernements adoptent des politiques concernant ces secteurs et les réglementent. Il y a eu neuf rondes complètes de négociations auxquelles ont

participé les gouvernements provinciaux et territoriaux. La dernière ronde s'est déroulée à Ottawa en octobre 2011. Les offres de services et d'investissements ont été échangées avant la tenue de cette ronde.

Les négociateurs en chef du Canada et de l'UE continuent de se rencontrer afin d'en arriver à une entente sur les sujets les plus litigieux. Les deux parties ont indiqué vouloir signer une entente durant la première moitié de 2012.

### **Sur quoi portent les documents divulgués récemment?**

Les documents contiennent les offres initiales du Canada en matière de services et d'investissements et dressent la liste des secteurs ou des domaines que le Canada veut exclure des restrictions qui seront imposées par l'accord commercial sur les politiques et la réglementation gouvernementales. Tous les autres secteurs sont sujets à la libéralisation, ce qui peut être interprété comme une déréglementation ou reréglementation à des conditions favorables aux investissements multinationaux et fondées sur le marché. Comme les engagements en matière de services et d'investissements de l'AEGC sont fondés sur une approche de liste « négative », si un secteur ou un domaine n'est pas mentionné dans les exceptions, il est automatiquement sujet à la libération en vertu de l'entente.

Comme c'est le cas pour la plupart des accords de libre-échange, les offres des gouvernements fédéral et provinciaux et territoriaux sont présentées dans deux annexes, l'annexe I et l'annexe II. Les réserves prévues dans l'annexe I portent sur les mesures existantes qui ne se conformeraient pas autrement avec les règles de l'AEGC en matière d'investissements et de services. Ces réserves sont consolidées, ce qui signifie que les mesures mentionnées dans cette annexe peuvent uniquement être modifiées pour les rendre plus conformes à l'AEGC (c'est-à-dire qu'elles peuvent uniquement causer une plus grande libéralisation du secteur ou de la mesure et non réduire celle-ci). Une mesure ou une politique citée à l'annexe I qui est plus tard modifiée ou éliminée ne peut être restaurée. Ce type de réserve ou d'exclusion démontre bien comment les accords d'échange sont conçus pour augmenter le niveau de libéralisation dans une économie au fil du temps.

Les réserves prévues à l'annexe II ne sont pas consolidées (c.-à-d. qu'elles ne sont pas sujettes à l'effet d'engrenage) et sont par conséquent plus fortes que celles de l'annexe I. Elles protègent non seulement les mesures non conformes existantes ou les mesures qui contreviennent à l'AEGC dans ce cas, mais permettent aux gouvernements d'adopter de nouvelles mesures qui contreviendraient autrement aux règles de l'AEGC sur les services et les investissements.

Par exemple, lorsqu'il a négocié l'ALENA, le gouvernement du Canada, sous la pression de groupes comme la Coalition canadienne de la santé, a inclus la santé dans la liste des services sociaux exemptés de l'annexe II. En plus des secteurs qu'ils désirent exclure, les pays indiqueront précisément lesquelles des règles commerciales ne s'appliquent pas (p. ex. accès au marché, traitement national, interdictions des exigences de rendement pour les nouveaux investissements, etc.).

Le recours aux mécanismes de protection des services sociaux de l'annexe II présente certains problèmes, puisque ces derniers ne protègent pas entièrement les services sociaux des différends commerciaux. Comme le note le spécialiste en matière d'exportation, Scott Sinclair, aucune réserve n'est autorisée contre l'expropriation ou les normes de traitement minimales, qui sont deux des dispositions les plus problématiques dans les différends opposant un investisseur et un État. Si le Canada et l'UE acceptent d'inclure un processus de règlement des différends opposant un investisseur et un État dans l'AECG, les mesures affectant tout secteur au Canada, y compris la santé et l'éducation, où il y a un certain niveau de participation du secteur privé, sont vulnérables aux poursuites de sociétés demandant compensation pour les pertes de profits<sup>iii</sup>.

### **Quelles sont les conséquences associées au fait de ne pas protéger les services d'eau dans l'AEGC?**

Comme le SCFP et le Conseil des Canadiens l'ont expliqué dans *Eau publique à vendre*, la réglementation des secteurs ou des mesures qui ne sont pas visés par une réserve de l'AECG devront respecter les règles strictes de la libéralisation des investissements, ce qui comprend :

- une interdiction formelle, peu importe la nationalité de la compagnie, d'imposer une limite sur le nombre d'investissements, que ce soit sous la forme de quotas, de monopoles, de prestataires de services exclusifs ou d'exigence d'un critère de nécessité économique;
- une interdiction sur les limites de la valeur totale des transactions ou des actifs, le nombre total d'opérations ou la quantité totale de produits;
- une interdiction sur toute limite quant à la participation de capital étranger (limites maximales de pourcentage pour les actionnaires étrangers ou la valeur totale de l'investissement étranger);
- une série de mesures exigeant qu'un certain type de personne morale ou de coentreprise effectue une activité économique donnée dans un secteur engagé, ou des mesures limitant le nombre total de personnes qui peuvent être embauchées dans un secteur particulier.

Comme nous l'avons précisé, le résultat de ces engagements de services est que l'investissement dans un secteur engagé, très largement défini, devient engagé et est protégé par un processus de règlement des différends solide. Le public aura encore moins de chance de contester le rôle des multinationales dans les collectivités tandis que les investisseurs européens obtiendront de nouveaux droits de poursuivre les administrations locales s'ils considèrent qu'une politique menace leurs profits. Par exemple, comme nous l'avons expliqué :

*...les dépassements de coûts, les hausses de taux exorbitantes ou un service dénué de tout intérêt qui accompagnent fréquemment les privatisations de l'eau sont de plus en plus difficiles ou très coûteux à régler sans enfreindre les droits des corporations de l'eau en vertu de ces dispositions de services et*

*d'investissement. Entraîner un secteur de services dans un accord de libre-échange est s'engager face à la prestation privée. La capacité des gouvernements de réglementer dans ces secteurs est également restreinte; les secteurs engagés deviennent des avenues pour les profits qui sont retirés en grande partie du contrôle public efficace<sup>iv</sup>.*

Des pays comme l'Argentine, la Bolivie, la Tanzanie, l'Allemagne, le Canada et d'autres se sont retrouvés devant des tribunaux des investissements non transparents pour des décisions gouvernementales concernant la gestion des services d'eau ou la protection des sources d'eau. Les poursuites peuvent s'élever à des centaines de millions de dollars et augmentent avec chaque nouveau traité en matière d'investissement. Comme les entreprises européennes dominent le secteur mondial de l'eau et du traitement des eaux usées et que les mesures de protection des investissements de ces entreprises en vertu de l'AECG sont automatiquement accordées aux compagnies d'approvisionnement en eau des États-Unis et du Mexique en vertu de la disposition sur la nation la plus favorisée de l'ALENA, le Canada ouvre toute grande la porte aux poursuites par des entreprises en ne protégeant pas ses services d'eau dans son accord avec le Canada et l'UE.

### **Hamilton : Une étude de cas des problèmes en matière de privatisation et de protection des investissements**

Pour un exemple de la façon dont cette situation pourrait affecter le Canada, nous pouvons étudier l'expérience de la ville de Hamilton en Ontario avec la privatisation de l'eau. Après avoir accordé un contrat de dix ans à la société Philips Utilities Management pour la distribution de l'eau potable et le traitement des eaux usées en 1995, la collectivité a enduré une décennie de désastres environnementaux et financiers. La main-d'œuvre avait diminué de moitié après dix-huit mois (en dépit des promesses de création d'emploi), des millions de litres d'égouts non traités se sont déversés dans le port de Hamilton, des résidences ont été inondées et d'importants coûts additionnels ont dû être assumés.

Au fil des ans, le ministère de l'Environnement de l'Ontario a porté de nombreuses accusations contre l'entrepreneur parce qu'il ne respectait pas les normes en matière d'effluents. Le contrat privé a changé de mains à quatre reprises et a notamment été confié à Azurix Corp., une filiale d'Enron qui a été vendue à American Water en 2001. Cette même année, Azurix et d'autres entreprises ont poursuivi l'Argentine devant le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI) pour le traitement d'un investissement bilatéral. En 2004, le conseil municipal a mis fin à son expérience de privatisation et a ramené à l'interne l'exploitation de ses systèmes d'eaux potables et usées<sup>v</sup>.

Si les services d'eau et de traitement des eaux usées avaient été couverts par les ententes commerciales canadiennes existantes, l'entreprise privée exploitant les services d'eau de la ville de Hamilton aurait eu des moyens de contrer les efforts visant à la forcer à assainir ses pratiques. Si le contrat avait été conclu pour plus de 10 ans – la plupart des partenariats publics privés pour les services d'eau au Canada ont une durée de 20 à 30 ans – les efforts visant à remunicipaliser les services avant la fin du contrat auraient pu faire l'objet de poursuites pour perte de profits futurs. Comme nous l'avons mentionné plus haut, les entreprises privées d'eau

ont utilisé tous les moyens à leur disposition afin de forcer les gouvernements à accepter leurs conditions dans le cadre des négociations d'ententes commerciales et d'investissement et continueront à le faire.

### Pressions en faveur de la privatisation au Canada

Les sociétés européennes d'approvisionnement en eau, y compris Veolia Environment et GDF Suez, ont déjà fait des percées au Canada dans le domaine de l'approvisionnement privé en eau par des partenariats publics privés approuvés par les gouvernements fédéral et provinciaux et financés par les fonds publics. Leur stratégie semble consister à priver les municipalités de fonds pour l'infrastructure jusqu'à ce qu'elles soient forcées à envisager l'option des PPP. Dans notre rapport de 2010, le SCFP et le Conseil des Canadiens ont avisé les dirigeants politiques que :

[Traduction]

*Sans financement adéquat, la nouvelle réglementation de l'eau rend nos installations d'approvisionnement en eau potable et de traitement de l'eau de plus en plus vulnérables aux termes de cet accord de commerce et d'investissement. L'obligation d'examiner la possibilité de partenariats public-privé et les incitatifs tels que le financement fédéral pour les PPP municipaux augmentent davantage les occasions pour les sociétés privées d'approvisionnement en eau au Canada.*

Depuis la publication de ce rapport, le financement de PPP Canada (Partenariats public-privé) est le seul financement fédéral disponible pour les municipalités, ce qui, dans les faits, lie les projets municipaux d'infrastructure au modèle de PPP. De plus, PPP Canada accorde, aux fins de financement, la priorité aux projets d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées; sur les cinq derniers projets annoncés depuis juillet 2011, quatre étaient des projets liés à l'eau<sup>vi</sup>.

Dans une étude de marché sur les secteurs de l'eau, des eaux usées et des biosolides, commandée par PPP Canada et obtenue à la suite d'une demande d'accès à l'information, les experts d'OPUS DaytonKnight concluent que l'investissement dans le secteur des eaux usées sera probablement le plus important des trois secteurs au cours des cinq à dix prochaines années pour les raisons suivantes :

1. Des changements importants à la réglementation sont probables à court terme;
2. Les améliorations nécessaires ont été remises à plus tard dans de nombreuses collectivités à cause de restrictions financières;
3. Pour ce qui est particulièrement du modèle de prestation public-privé dans le secteur, on note un élément relatif au rendement de l'investissement pour le fournisseur, ce qui est beaucoup moins politique et [avec moins] de répercussions sociales sur la population.

Selon cette même étude, étant donné l'opposition du public aux projets en PPP dans le secteur de l'eau, le recours au modèle de PPP dans chacun des secteurs est susceptible d'être de plus en plus grand avec le temps. Cette incursion dans le secteur des eaux usées favorisera probablement l'adoption du modèle dans les deux autres secteurs, le premier secteur faisant face à moins d'opposition politique.

L'opposition du public à l'idée d'un rendement de l'investissement sur les ressources publiques, communément appelé *bénéfice*, est une position éclairée et au centre du débat qui consiste à savoir à qui profitent les activités des grandes sociétés, surtout dans le secteur de l'eau. Est-ce le public ou les actionnaires? Partout dans le monde et au Canada, les vérificateurs généraux et d'autres autorités ont mis en doute le bien-fondé de l'ouverture du marché des PPP et ont exprimé de grandes réserves concernant les supposés bénéfices pour les contribuables et les collectivités (voir l'annexe A).

Les sociétés européennes évoluant dans le domaine des eaux exercent de plus en plus d'influence sur le Canada. Dans le sommaire d'une entente signée le 20 avril 2011 par la Ville de Winnipeg et le groupe Veolia Environnement, les deux parties ont convenu de ce qui suit :

[Traduction]

*La section relative aux pouvoirs de réserve donne à la Ville le droit de prendre des décisions unilatérales dans certains domaines sans encourir de sanction financière, mais indique toutefois que de telles démarches pourraient exiger une modification des coûts cibles et des indicateurs de rendement clés. De cette façon, Veolia ne peut être injustement pénalisée par une résolution des instances municipales.<sup>vii</sup>*

Parmi les décisions unilatérales dans le cadre desquelles la Ville de Winnipeg doit dorénavant considérer les intérêts de Veolia figurent celles relatives à l'établissement des taux, ainsi qu'à l'approbation des budgets de fonctionnement et d'immobilisation.

On a par ailleurs récemment révélé que Pierre-Marc Johnson, principal négociateur du Québec pour l'Accord économique et commercial global Canada-Europe (AECG), fait partie d'un comité de l'Institut Veolia Environnement à Paris<sup>viii</sup>, lui-même financé par la multinationale européenne. On a en effet critiqué l'ancien premier ministre pour ce qui semble être un conflit d'intérêts touchant ses responsabilités de protection de l'intérêt public en qualité de négociateur en chef de l'AECG<sup>ix</sup>.

Si l'AECG était signé aujourd'hui suivant les propositions actuelles des provinces, les municipalités qui choisiraient un partenariat public-privé pour leurs installations ou d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées s'exposeraient à des poursuites d'entreprises qui pourraient exiger une indemnité pour manque à gagner en vertu du mécanisme de règlement de différends entre investisseurs et états. Il sera alors pour ainsi dire impossible pour les conseils municipaux de réaffecter ces services au secteur public sans avoir à verser au privé des sommes dépassant largement le coût de leur investissement réel dans les réseaux d'aqueduc. Dans les circonstances présentes, les villes sont donc particulièrement vulnérables au Canada.

## **RECOMMANDATIONS**

Malgré les risques, il existe une solution simple que les provinces et territoires n'ont pas encore envisagée. En effet, le Canada devrait au moins modifier ses réserves à l'annexe II de manière à inclure les services liés aux eaux potables et usées, comme l'Union européenne (UE) entend le faire. Ces réserves devraient en outre s'appliquer à tous les services publics, particulièrement dans les domaines de la santé et de l'éducation, et ce, quels que soient les investissements privés dans les secteurs visés. Il faudrait aussi exclure des champs municipaux, comme le transport, la gestion des déchets, l'énergie et d'autres services sociaux.

Cela étant dit, on doit s'efforcer de démocratiser les négociations liées à l'AECG, qui, selon plusieurs, tirent déjà à leur fin. Maintenant qu'ils ont accès aux offres fédérales et provinciales en matière de services et d'investissements, la population et les partis de l'opposition doivent disposer du temps requis pour les étudier, réagir et proposer davantage de modifications éclairées par un débat public. Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux devraient par conséquent divulguer leurs propositions et donner aux instances municipales le droit d'intervenir directement dans les pourparlers menant à l'AECG.

L'élargissement des possibilités du Canada de par le monde est souhaitable, à condition que les ententes que nous signons s'axent véritablement sur l'échange. Or, les nouvelles restrictions que l'AECG nous demande d'imposer en matière de services et de politiques publiques démontrent que l'accord va bien au-delà d'une simple entente commerciale. Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux devraient dresser à l'intention de la population un tableau complet des répercussions que ce grand pacte avec l'UE pourrait avoir sur les politiques sociales et économiques au Canada.

## **CORDONNÉES**

### **À PROPOS DU CONSEIL DES CANADIENS**

Fondé en 1985, le Conseil des Canadiens est l'organisation de citoyennes et citoyens la plus importante au Canada, avec des membres et des chapitres partout au Canada. Ils travaillent sur le plan local, provincial, fédéral et international à promouvoir des politiques progressistes sur le commerce équitable, l'eau saine, la sécurité énergétique, les soins de santé publics et d'autres enjeux de préoccupation sociale et économique pour les Canadiennes et les Canadiens. Le Conseil n'accepte pas d'argent des sociétés ou des gouvernements et il est entièrement soutenu par l'énergie de ses bénévoles et l'aide financière de ses membres.

### **À PROPOS DU SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE**

Le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), le syndicat le plus important du Canada, représente plus de 615 000 femmes et hommes travaillant dans les municipalités, les soins de santé, l'éducation, les bibliothèques, les universités, les services sociaux, les services publics, le transport, les services d'urgence et les compagnies aériennes. Les membres du SCFP sont fiers de fournir la majorité des réseaux d'eau potable et de traitement des eaux usées aux collectivités du Canada.

Le 26 janvier 2012

Jf/sep 491

---

<sup>i</sup> Le Réseau pour un commerce juste <http://tradejustice.ca/fr/section/1>

<sup>ii</sup> Documents européennes pas rendu publics

<sup>iii</sup> Sinclair, Scott. The Proposed EU-Canada Trade Agreement Raises Health Concerns in Both Canada and European Union, CCPA report, juillet 2011: <http://www.policyalternatives.ca/publications/reports/proposed-eu-canada-trade-agreement-raises-health-concerns-both-canada-and-europ>

<sup>iv</sup> Eau publique à vendre : comment le Canada va privatiser nos systèmes publics d'eau, un rapport du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) et du Conseil des Canadiens, décembre 2010, p.

14 : <http://canadians.org/francais/commerce/documents/rapport-aecg-eau-1210.pdf>

<sup>v</sup> Ibid, p. 17

<sup>vi</sup> PPP Canada. <http://www.p3canada.ca/media-room.php>

<sup>vii</sup> *Winnipeg's Sewage Treatment Plant Upgrade and Expansion Program Summary Document Of the Program Agreement Signed on April 20, 2011 By the City of Winnipeg And Veolia* <http://winnipeg.ca/waterandwaste/pdfs/sewage/treatmentPlantUpgradesAndExpansion/agreementSummary.pdf> [traduction]

<sup>viii</sup> Institut Veolia Environnement, Comité de prospective.

<http://www.institut.veolia.org/fr/biographies/pierre-marc-johnson.aspx>

<sup>ix</sup> Vidéo montrant M. Amir Khadir, député de Québec Solidaire, questionnant M. Johnson à l'Assemblée nationale le 8 décembre 2011 : [http://www.quebecsolidaire.net/actualite\\_nationale/extrait\\_video\\_damir\\_khadir\\_depute\\_de\\_mercier qui\\_questionne\\_pierre\\_marc\\_johnson\\_sur\\_laccord\\_economique\\_et\\_co](http://www.quebecsolidaire.net/actualite_nationale/extrait_video_damir_khadir_depute_de_mercier qui_questionne_pierre_marc_johnson_sur_laccord_economique_et_co)